

**RAPPEL DES ELEMENTS PRESENTES LORS DU
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE LE 07 MARS 2023 :**

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, a été mise en évidence, la maîtrise des flux de déchets collectés sur le territoire tant au titre de la collecte en porte à porte du Reste (- 3.10 %) qu'en apport volontaire ou au sein des déchèteries.

Les taux de valorisation sont significativement supérieurs à la moyenne départementale.

-Ainsi les résultats de la collecte sélective en Uzège/ Pont du Gard sont de 107,21 kg/an/hab. alors que la dernière moyenne départementale connue est de 77 kg/an /hab. pour le Gard ;

-Notre progression au titre de la collecte sélective des emballages au cours des cinq dernières années est d'ailleurs remarquable puisqu'elle s'élève à 35 % et celle de la collecte du verre à 22 %.

La fraction résiduelle de déchets est de 231.7 kg/an/hab. lorsque la moyenne des collectivités rattachées à SRE (hors Sictomu) est de 335 kg/an / hab. soit 40 % de plus qu'au sein du Sictomu.

A l'identique, nos résultats de valorisation au sein des déchèteries sont de très bonne qualité et nous avons pu, grâce à des partenariats locaux avec les communes, les acteurs du monde agricole et de l'industrie, détourner par rapport à 2017 et dans un strict respect environnemental plus de 4376 tonnes, soit plus de 19.58 % de notre production totale de déchets.

Enfin, des études et partenariats sont mis en place avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques pour prolonger cet effort et faire au cours de la mandature de l'Uzège/Pont du Gard un exemple en matière de prévention et gestion des déchets, tout autant que d'éco-citoyenneté.

Nous espérons que cette pratique saura renforcer l'image touristique du bien vivre en Uzège Pont du Gard et participer ainsi au développement économique du territoire.

L'évolution du taux de TEOM

Le taux de la TEOM est désormais unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU. Il a été réduit de 2013 à 2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 et 2020, puis réajusté en 2021 de façon à faire face à l'augmentation de 50 % des coûts de traitement des déchets.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TAUX DE TEOM	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %	13.1 %	13.1 %
		↘	↘	↘	↘	↘	↘	→	↗	→

Ce taux est aujourd'hui relativement bas alors même que pour nombre de collectivités, la gestion des déchets, est financée directement ou indirectement pour partie par le budget général.

Et que loin de nous contenter de gérer les flux de déchets, nous intervenons solidairement avec nos communes pour financer leurs équipements de pré-collecte, de vidéo-protection... ou nous participons aux travers de leurs associations ou de leurs établissements scolaires à la nécessaire prise de conscience des enjeux d'éco-citoyenneté.

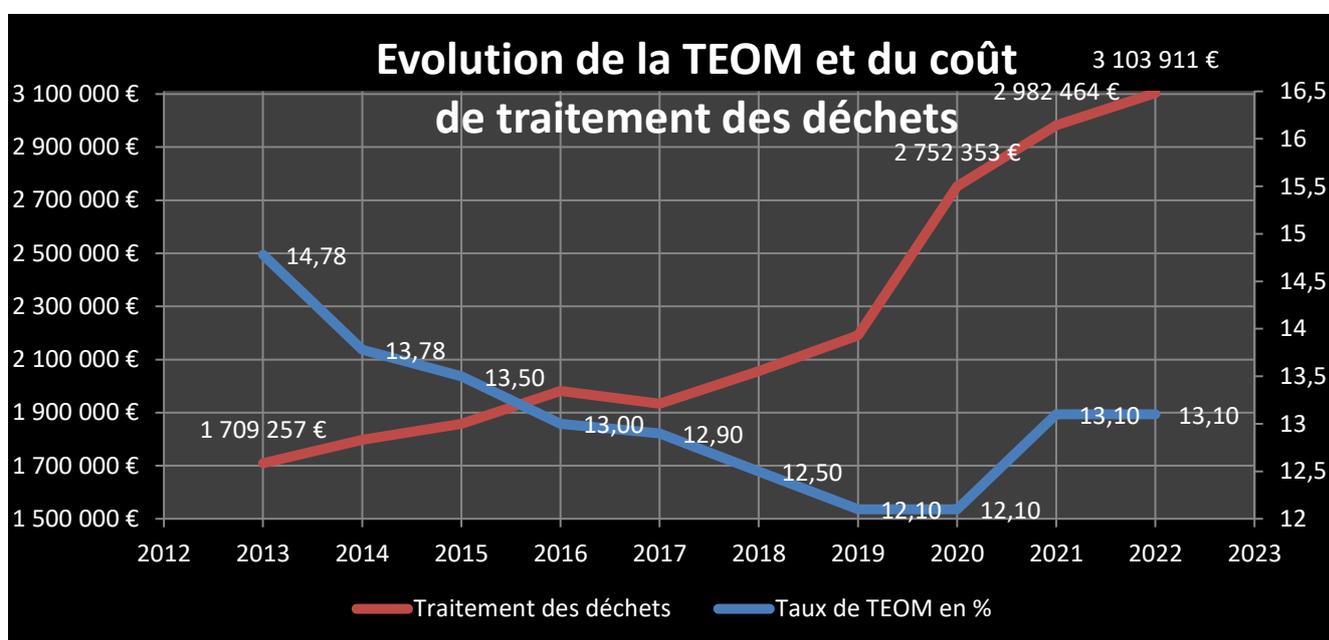
L'évolution des coûts de traitements des déchets et de la fiscalité

Le contexte Gardois, avec la raréfaction des sites et plus encore la situation particulière de notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement, fait de l'augmentation des coûts de traitement des déchets une menace bien réelle.

Et si les coûts de traitements de déchets n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années, l'exercice 2020 aura enregistré une hausse vertigineuse du prix de la tonne puisqu'elle est passée de 96 € à 140 € HT hors TGAP la tonne, soit 46 % de hausse et représentant **une augmentation 1.81 point de TEOM**. Ces coûts de traitement sont restés globalement stables en 2021 et 2022.

A l'identique, afin de contraindre les collectivités à être plus vertueuses et mettre en place des stratégies et programmes de réduction des déchets, l'Etat a engagé une politique de hausse de la fiscalité additionnelle dite TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est passée de 24 €/t en 2019, à 25 € en 2020, 37 € en 2021, 45 € en 2022 et atteindra cette année 52 € pour finir à 65 € HT/t en 2025.

Soit en **2025** une dépense complémentaire de 700 000 € soit **1.75 point de TEOM**.



Le résultat de l'exercice 2022

Grâce aux efforts de valorisations et de détournements effectués équivalent à 728 000 € nous enregistrerons un résultat excédentaire de l'exercice

-	Section d'investissement	+ 484 546.72 €
-	Section de fonctionnement	+ 733 895.58 €
-	Total	+ 1 218 442.30 €

Il est important ici de préciser que le résultat de la section de fonctionnement de 484 546.72 € :

- N'est pas suffisant pour faire face aux besoins annuels de financement des investissements du SICTOMU qui sont de près de 1.3 à 1.5 M€

- Et qui devrait s'alimenter par un excédent de fonctionnement d'environ 600 000€, une dotation aux amortissements de 700 000 € et du FCTVA à hauteur de 150 000 €.